

Ce fichier a été téléchargé le Sunday 18 May 2025 sur [Criminocorpus](https://criminocorpus.org), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
Jan. 24, 2023

- [Citer cette page](#)

Pour citer cette page

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on May 18, 2025.
Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/>

Code civil

Paragraphe 1 — Des causes de dissolution et de la séparation de biens

Extrait

Article 1441

Version du July 13, 1965

Texte source : Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux.

La communauté se dissout :

1° Par la mort de l'un des époux; 2° par l'absence, sous les distinctions des articles 124 et 129 du présent Code; 3° par le divorce; 4° par la séparation de corps; 5° par la séparation de biens; 6° par le changement du régime matrimonial.

Version du Dec. 28, 1977

Texte source : Loi n° 77-1447 du 28 décembre 1977 portant réforme du titre IV du livre Ier du code civil : Des absents.

La communauté se dissout :

1° Par la mort de l'un des époux; 2° par l'absence déclarée; 3° par le divorce; 4° par la séparation de corps; 5° par la séparation de biens; 6° par le changement du régime matrimonial.